

LA LANGUE FRANÇAISE : DE L'IDENTITÉ À L'UNIVERSALITÉ

par

M^{me} Hélène CARRÈRE D'ENCAUSSE,

Secrétaire perpétuel de l'Académie française,
Déléguée de l'Académie française.

« Ce qui fait le mérite de la France, son seul mérite, son unique supériorité, c'est un petit nombre de génies sublimes ou aimables qui font qu'on parle français à Vienne, à Stockholm et à Moscou. »

Dans cette phrase écrite à Madame du Deffand le 12 septembre 1760, Voltaire rassemble deux conceptions de la langue française. Celle du « génie » de leur langue dont les Français ont tiré la confiance qu'ils avaient en eux-mêmes, donc la conscience qu'ils avaient d'eux-mêmes ; celle de son aptitude naturelle à l'universalité.

Ces conceptions méritent une réflexion au miroir de la longue histoire de notre langue. Quand s'est-elle affirmée telle que la perçoit Voltaire ? Depuis quand a-t-elle pu se mesurer à la langue d'oc et aux dialectes de la langue d'oïl et se comparer à la langue du pape ? On peut certes remonter au XII^e siècle, lorsque fabliaux et chansons de geste témoignent que le français, langue de Paris, commence déjà à s'élever au-dessus des autres dialectes du domaine royal et à se confondre avec lui. On peut aussi rappeler que, au-delà de ce domaine, les croisades ont porté le français au loin.

Mais c'est vraiment au XVI^e siècle que commence l'aventure moderne du français. L'ordonnance de Villers-Cotterêts a été souvent considérée comme le moment décisif de l'instauration officielle du français dans le royaume. Mais au vrai, elle s'inscrit dans une longue histoire de politique de la langue développée par les rois, au fil des changements affectant la population française et l'environnement international du pays.

Au XVI^e siècle dans toute l'Europe, on réfléchit aux langues vulgaires, à leur place face au latin qu'on ne tient plus systématiquement pour langue de culture et de communication du savoir. Cette réflexion est partie d'Italie dès la fin du XV^e siècle et elle gagne tout naturellement la France où, après la fin des guerres avec le voisin méridional, François I^{er} a fait venir de nombreux artistes italiens, transformant sa cour en « petite Italie ». Mais l'intérêt porté à la langue vulgaire a aussi été le fruit d'une vision politique. Le roi était conscient de l'ignorance des élites et de la nécessité de les instruire ; il constatait dans le même temps qu'il fallait rendre la langue administrative et celle des tribunaux compréhensible à tous ses sujets. Le latin et les langues locales ne pouvaient répondre à ces deux préoccupations, alors que le développement rapide de la France à cette époque imposait une solution. La France est au XVI^e siècle, avec ses vingt millions d'habitants, le pays le plus peuplé

d'Europe et Paris, qui compte près de trois cent mille habitants, est alors la plus grande cité du monde chrétien. Comment s'étonner que la langue de Paris, de l'Isle de France, s'impose pour unifier le territoire contrôlé par le roi ? L'usage du français dépasse vite le cadre de la justice et de l'administration, car le latin recule devant les progrès du français dans ce qui fut son espace privilégié, le savoir, la communication des connaissances. Le Collège royal, qui deviendra un jour Collège de France, sépare peu à peu le latin du français, faisant du premier une langue figée dans des règles intangibles, donc une langue morte. Et les hommes de science s'emparent du français, tel Ambroise Paré qui illustre cette évolution. Le progrès du français s'effectue aussi au détriment de l'italien. Plus que l'unité du pays, c'est d'abord la progression du français et sa dignité que François I^{er} consacra par l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Du Bellay le dira, soulignant, dans son éloge de l'œuvre accomplie, le lien entre l'autorité du roi et celle de la langue française.

Un siècle passé, la fonction du français va changer. Il faut alors restaurer l'unité nationale, profondément perturbée par la grande crise politique et religieuse qui a fait de son pays, dira Ronsard, une « pauvre France ». Le conflit religieux, les guerres d'un XVI^e siècle qui finit tragiquement ont en effet laissé la France ravagée, diminuée dans sa population et ses ressources, divisée moralement, doutant de l'autorité du roi, des bienfaits de l'éducation, menacée par les séparatismes et par un recul de son statut européen. Face à ce désordre général, la fascination pour la culture italienne resurgit un moment, renforcée par l'épanouissement dans ce pays des petites académies et par le prestige particulier dont y jouit le toscan. Il faut y ajouter l'ombre projetée sur la France par la puissance montante de l'Espagne, issue comme elle du monde latin et de la chrétienté. La langue française semble avoir perdu le terrain gagné au XVI^e siècle ; les provinces se sont isolées, repliées sur leurs racines, sur leurs patois ; le latin, aussi, a retrouvé quelque vigueur grâce aux efforts d'une Église redevenue offensive ; et la conscience collective en est très affaiblie. Hanté par la volonté de réconcilier ses sujets, Henri IV, va avec l'édit de Nantes, remettre son royaume sur la voie de l'unité morale.

La langue française n'est pas qu'en recul. La guerre civile lui a porté des coups terribles. Mais Montaigne l'a portée très haut. Ses *Essais* ont appris aux Français que leur langue était propre à la conversation, qu'elle pouvait jouir d'une grande indépendance. C'est déjà la langue du savoir-vivre en commun, mais la conception de la langue ne fait pas l'unanimité. Malherbe pose la question décisive de l'existence d'une norme du français. Cette norme, dit-il, c'est l'usage, un usage que nul ne peut décréter, qui est souverain et réconcilie la langue de la cour et celle du crocheteur du port aux foins. « Enfin Malherbe vint », le propos n'est pas exagéré, qui reconnaît sa contribution dans ce débat. La volonté royale d'unifier le pays, de dépasser les conflits religieux, de panser les plaies trouve soudain un appui incomparable dans la définition de la langue par Malherbe, langue de l'usage commun fondant une norme, où se réconcilient les usages de tous les niveaux de la société.

La décision prise en 1635 par Richelieu de fonder l'Académie française, de lui confier le soin de dire l'usage s'inscrit dans la voie ouverte tout à la fois par

Montaigne et par Malherbe. Il fallait unifier les voix discordantes, donner un cadre aux débats, un statut quasi légal à la norme linguistique. La langue dont l'Académie s'est vu confier le dépôt doit devenir la langue commune à tout le royaume, elle a pour mission de servir de lien social à tous les groupes qui le composent, de mettre fin à l'émiettement qui toujours menace. C'est alors que la notion de « génie du français » prend toute sa place dans la réflexion commune. La langue doit en effet recomposer le royaume, rassembler, être le lien premier de toute la communauté. Pour être capable de jouer un tel rôle, ne doit-elle pas avoir un génie particulier ? Écoutons Vaugelas : « Il n'y a jamais eu de langue où l'on ait écrit plus purement, plus nettement qu'en la nôtre » ; ou le Laboureur : « Il n'y en a point qui soit plus civile, ni qui ne soit plus tendre et plus affectueuse » ou encore le père Bouhours pour qui « chaque nation a toujours parlé selon son génie ». La langue française est perfection, tous le disent ; mais en même temps elle doit constamment se perfectionner sous peine, dira Ariste, porte-parole du père Bouhours, de se corrompre, donc de mourir. La nécessité de s'adapter aux progrès rapides du savoir entraîne au XVII^e siècle la francisation de toute la littérature scientifique. Progrès de la langue vernaculaire et progrès du savoir vont alors de pair et témoignent de la vitalité du français. Au milieu du XVII^e siècle, la langue française est, déjà selon François Charpentier, celle du roi et celle de toute la France, même si subsistent encore à côté d'elle toutes les autres langues du pays.

Mais le regard de Charpentier se porte surtout au-delà des frontières. « La langue française, écrit-il, n'est point renfermée dans les limites de la France, elle est cultivée avec ambition par les étrangers et fait les délices de la politesse de toutes les nations du Nord. »

Et il est vrai qu'au XVII^e siècle, particulièrement dans ses dernières décennies, le français s'étend à toute l'Europe comme langue de culture, pour connaître un apogée au siècle suivant. La « tentation » ou la « passion » du français, dont témoignent partout les élites, se comprend aisément. La révocation de l'édit de Nantes en 1685 a incité les protestants à s'exiler en masse, vers les Provinces unies, l'Allemagne, l'Angleterre. Ils y ont porté leur savoir-faire, leurs ressources mais, plus que tout, leur langue qu'ils ont souvent enseignée. Cet exode a rencontré un terrain favorable à l'expansion du français, car dans les pays qui accueillent les huguenots une certaine « mode » française s'était développée dès le XVI^e siècle. En Angleterre notamment où, avec l'arrivée d'Henriette de France, il fut de bon ton de parler français à la cour de Charles I^{er}, puis de Charles II qui le maniait à la perfection. Les auteurs français y étaient lus, les pièces françaises y attiraient un public nombreux et fervent. La connaissance du français était alors tenue pour une marque de civilité. Il en allait de même en Allemagne et plus encore aux Pays-Bas, où la liberté de publier attirait les auteurs français en difficulté chez eux. Les ouvrages, les gazettes imprimés en français en Hollande revenaient en France en dépit des efforts du pouvoir royal pour en contrôler la diffusion. Cette « mode » française bénéficia aussi de la circulation des étudiants venant en France, des professeurs français invités dans les plus prestigieuses universités des pays voisins, car le latin, reculant dans le monde universitaire européen, y laissait naturellement

place au français. Enfin, les mariages royaux faisaient entrer dans une cour avec une princesse étrangère une suite importante, des usages et surtout sa langue. Tout a donc favorisé au XVII^e siècle le français en Europe : le dépérissement du latin, un certain repli culturel de l'Italie, et même le fait que la puissante Espagne se tourne alors vers des horizons plus lointains. En même temps que le français pénètre l'Europe du Nord, ce qui est d'ailleurs paradoxal car le Sud européen roman semblait plus propice à son expansion, les conquêtes coloniales lui ouvrent de nouveaux horizons, le Canada, les Îles. En dépit de la distance, et dans le cas canadien, du recul politique, le français s'y maintiendra alors que, dans les pays voisins de l'Europe, on constatera deux siècles plus tard un affaiblissement de la passion dont il avait bénéficié.

Dans un premier temps donc, aux XVI^e et XVII^e siècles, la langue a fortifié dans la conscience collective des élites un sentiment d'appartenance au domaine royal, sentiment que partage peu à peu une communauté qui n'est pas encore tout à fait la nation. Mais c'est le progrès de la langue à l'extérieur qui est remarquable dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, et plus encore au XVIII^e. L'envie du français s'étend alors à la Prusse, avec l'Académie de Berlin notamment, à la Suède et à la Russie. C'est pour les souverains de ces pays la langue d'une culture qui, par-delà les frontières des États, crée un espace continu européen de mœurs apaisées, de civilité et de modernité. Au XVIII^e siècle, la langue française est devenue universelle. L'Académie de Berlin n'a-t-elle pas mis au concours, en 1782, une question provocante : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française langue universelle de l'Europe ? Par où le mérite-telle ? Peut-on présumer qu'elle conservera ce statut ? » Rivarol partagea le prix avec l'Allemand Johan Christoph Schwab. Parmi les concurrents qui, presque tous, s'exprimaient en français figuraient aussi Grimm et Carl Euler. Ce dernier suggéra que le français devait son universalité non à un prétendu « génie » ou à la « perfection » dont Rivarol s'enchantait, mais à la puissance royale et au dynamisme démographique et économique du pays. Et il en déduisait qu'il serait vain d'imaginer la perpétuation de ce statut, lié à des circonstances particulières. Génie de la langue ? Ou conditions favorables à son expansion ? Condillac et Voltaire ont tranché. Pour Condillac, les « langues les plus riches sont celles qui ont le plus cultivé les arts et les sciences ». Et Voltaire constate que le français, au XVIII^e siècle, a véhiculé beaucoup plus que d'autres langues les ouvrages scientifiques, philosophiques ou littéraires. C'est cette intense production d'œuvres sur le fond de circonstances historiques particulières qui explique que la langue soit devenue au XVIII^e siècle le symbole d'une culture européenne, d'un idéal de tolérance mais aussi de civilité, de sociabilité et de douceur de vivre. N'est-ce pas la langue privilégiée de la conversation entrevue déjà par Montaigne et dont Kant avait écrit en 1798 : « La nation française se caractérise entre toutes par son goût de la conversation ; elle est à ce point de vue un modèle pour les autres nations » ? N'est-ce pas en effet, dans ce XVIII^e siècle finissant, le modèle adopté par les grands souverains européens, Frédéric II, Gustave III,

Catherine II, conversant en français avec Voltaire ou Diderot, ou encore le faisant entre eux ?

L'universalité du français s'impose aussi dans ce temps pour les rapports entre États. Le français deviendra langue des échanges internationaux, des traités, du droit international. Sa position privilégiée, il l'acquiert une fois encore au détriment du latin, mais cette substitution, dont se glorifient les Français, mérite néanmoins quelques précisions. Au XVII^e siècle, l'emploi du français pour la rédaction des traités reste encore incertain et surtout circonstanciel. On cite toujours en exemple le traité de Rastadt rédigé en français, mais c'est au rôle joué par la France dans la guerre de la Succession d'Espagne qui s'achève en 1714 qu'on le doit et non à une règle acquise. Les traités auxquels la France n'est pas partie prenante ne recourent pas tous encore au français. La réputation du français comme langue internationale sera assurée plutôt par l'activité intense des émissaires des rois de France à travers le monde, véritable réseau constitué d'envoyés officiels, d'envoyés au statut plus incertain (tel l'abbé Chappe d'Auteroche explorant la Russie pour nourrir la méfiance de Louis XV à l'égard de ce pays), et naturellement d'innombrables espions. Ce qui en définitive caractérise le climat culturel du XVIII^e siècle et explique la francomanie grandissante est que le centre de gravité politique et culturel de l'Europe a glissé alors du Sud romain vers le Nord. Dans ce contexte, la France est le pays où la relation entre langue, culture et destin national est peut-être la plus puissante. Dès lors que les langues circulent dans cette partie de l'Europe, le français y trouve le terrain le plus propice à son expansion. S'il est un moment de l'histoire de la culture française où la notion de francophonie apparut, c'est bien au XVIII^e siècle, même si le français n'est pas encore généralisé en France et au-dehors mais reste socialement l'apanage des élites. Néanmoins, pour une grande part de l'Europe, le français est alors synonyme de culture non plus purement française, mais de culture universelle et de valeurs, dont la principale est l'espérance naïve du progrès humain.

La Révolution française va être marquée par une révolution de la langue et une nouvelle relation entre langue et société. Tout d'abord parce que la révolution, qui est rupture radicale, entrée des hommes dans un monde nouveau, suppose une langue propre. La grande révolution du XX^e siècle en Russie, plus organisée mais toujours en référence au modèle de 1789, a d'emblée posé le problème de la création d'une langue révolutionnaire. Les hommes de 1789, pionniers en la matière, ont pressenti la nécessité d'une telle invention, mais ils ont tâtonné dans l'exécution. Ils ont d'abord utilisé le vocabulaire existant, souvent dans une perspective de dérision, le détournant de son sens. Fascinés par l'Angleterre, dont le modèle politique avait si fort inspiré les philosophes français, ils ont aussi importé et traduit une part du vocabulaire institutionnel anglais. Ensuite, ouvrant la voie à leurs imitateurs russes de 1917, ils ont pratiqué une politique systématique de nomination nouvelle des lieux et des personnes. L'Académie, dont la vocation avait été de trier pour dire le bon usage, est devenue alors un témoin fort encombrant de la révolution linguistique en cours ; et sa dissolution tient largement à cela. Mais très vite, les révolutionnaires comprirent qu'ils avaient besoin d'un outil pour

rendre compte de l'invention linguistique, et le Dictionnaire de l'Académie en cours d'élaboration, sauvé par l'abbé Morellet, fut repris et publié en 1798. Cette cinquième édition est précieuse pour comprendre la démarche linguistique des révolutionnaires. On y ajouta un supplément de « plus de trois cents mots nouveaux et autres changements introduits dans la langue par la révolution française ». Ce supplément incorpore des mots apparus alors : *enragé, marais, guillotiné...* ; mais surtout il confère à l'ensemble du vocabulaire un contenu politique nouveau.

Le plus important est qu'ici la politique linguistique des révolutionnaires a eu pour vocation de profondément modifier l'enracinement social et géographique du français. Enracinement social d'abord. Urbain Domergue, qui se disait « grammairien patriote » et éditait un *Journal de la langue française*, se voulut rénovateur de la langue en l'ouvrant sur l'ensemble du champ social. Dans sa conception de « la République des lettres », tout membre de la société avait vocation à être l'arbitre de la langue. La norme linguistique acceptée jusqu'alors, que ce soit celle de la cour combinée à celle du crocheteur du port au foin, ou celle de l'Académie, était appelée à disparaître au bénéfice de la langue parlée par *tout* locuteur. La langue prônée par Domergue, et par sa Société des amateurs de la langue française, était celle de tout le peuple. Cette conception d'une langue ouverte à toute la société, bien commun et création commune de tous sans distinction de classes ou de sexe, se heurtait cependant à une réalité bien visible, celle de la géographie. À la campagne, les patois étaient l'usage. C'est ici que l'Abbé Grégoire joua un rôle décisif en insistant sur le rapport de la langue avec l'ensemble du corps social. Dès 1790, il avait engagé une vaste enquête sur les parlers des campagnes, qui débouchait trois ans plus tard sur un rapport remis à la Convention, où était affirmée « la nécessité d'anéantir les patois et d'universaliser la langue française ». Pour l'abbé Grégoire, le morcellement du pays par l'usage de patois innombrables était le fruit d'une volonté politique de contrôle de la société par le pouvoir royal. Quelle révolte pourrait soulever des hommes qui ne pouvaient communiquer, partager leurs indignations, élaborer un projet commun, aussi simple fût-il ? Et comment ces millions d'exclus de la langue du pouvoir pourraient-ils y accéder ? La volonté de justice, mais aussi le projet généreux de donner à tous la possibilité d'étudier – donc l'accès au progrès – imposaient aussi les conclusions du rapport de l'abbé Grégoire. L'enseignement primaire, dont la généralisation fut un grand objectif révolutionnaire, pouvait-il exister sans que le français en fût la base ? Jusqu'alors le français avait été un outil puissant d'identification des élites, de la société urbaine. La Révolution voulut lier le destin de la nation entière à celui de la langue. En 1793, la vision de l'abbé Grégoire était certes rationnelle, légitimée par son souci de généraliser l'éducation, mais elle était utopique, du moins à court terme. Elle ne résistera ni aux changements politiques qui suivirent, ni surtout au poids des habitudes et aux attachements aux parlers locaux. Il faudra attendre que l'œuvre éducative de Jules Ferry produise ses effets pour que le français devienne réellement langue de tous, et progressivement fondement du sentiment d'identité nationale. Le XX^e siècle confirmera le recul continu des patois, qui subsistent sous

forme d'attachement au passé, de curiosité pour les racines, sans interférer réellement avec le lien institutionnel.

L'universalité de la langue française est peut-être moins assurée, soumise en tous cas, comme l'avait entrevu l'un des vainqueurs du concours de Berlin, aux aléas historiques. La France est devenue terre d'immigration plus que de migrations. L'empire, qui, après les conquêtes d'Amérique et des îles lointaines s'étendit à l'Afrique et à un moindre degré à l'Asie, n'existe plus, il a disparu avec tous les autres empires. La langue transnationale que fut le français aux XVII^e et XVIII^e siècles a, comme le latin, dû reculer sous les coups d'une autre langue, non l'anglais mais un anglo-américain simplifié, parce que le centre de gravité du monde s'est déplacé au cours du siècle passé de l'Europe vers le puissant empire américain. Mais ceux qui au XVIII^e siècle liaient la position universelle du français à la puissance royale, à l'impérialisme des souverains, seraient déconcertés de constater qu'au XXI^e siècle, alors que la France est passée du rang de très grande puissance au statut d'État moyen, que l'Europe est elle-même dépassée par la puissance américaine et surtout par les sociétés démographiquement si fortes d'Asie, la francophonie atteste d'une persistance de l'envie du français à travers le monde et reste une des formes d'universalité. Au XXI^e siècle, ni la puissance politique, ni la richesse, ni même le poids démographique remarquable des siècles passés ne peuvent expliquer la pérennité de l'envie du français et l'existence de cette communauté d'esprit qui se nomme francophonie. Le monde moderne est moins préoccupé qu'il ne le fut de la conversation, de la civilité, de la convivialité et de l'élégance, toutes composantes du prestige du français hors de ses frontières. Et pourtant, la francophonie qui unit aujourd'hui des centaines de millions d'hommes à travers un nombre considérable de pays – ceux qui participèrent au destin français par la domination coloniale, la plupart des pays européens, mais aussi des pays longtemps peu familiers avec la France et sa langue – témoigne d'une étonnante vitalité, d'autant plus étonnante qu'elle ne repose ni sur l'obligation, ni sur des pressions, ni sur des intérêts matériels. Le seul fondement de la francophonie est le choix, la passion d'une langue qui est associée à des valeurs indépendantes d'une nation particulière, le respect de l'altérité, l'esprit de liberté, la tolérance. Le français a, au fil des siècles, permis à des hommes vivant sur un même sol de prendre conscience de ce qui les unissait au-delà de la différence des statuts, des coutumes, des parlers, et contribué à faire de ces peuples une nation. Cette même langue française soude aujourd'hui une communauté d'hommes dispersés dans l'espace, divers par leurs origines, leurs cultures, leurs aspirations, leurs langues maternelles aussi. C'est là peut-être que la langue française prouve une nouvelle fois son aptitude à rassembler, autour d'une identité inédite, la francophonie, et à rayonner dans l'univers, donc son universalité.